

SPIP 26/07

Valence, le 20/02/2023

Le métier de CPIP s'exerce dans un contexte de plus en plus précaire. Ainsi, au MO de la Drôme, l'obligation de soins et tout notre travail d'adhésion, d'orientation, de réflexion et de retour sur la démarche sont devenus une vraie difficulté. La crise et les difficultés du service public de prise en charge psychologique et psychiatrique pour adultes impactent sévèrement notre pratique quotidienne.

Sur tous les CMP du département, seul le CMP de Pierrelatte propose actuellement des délais de prise en charge raisonnables. Pour les autres (Romans, Saint Vallier, le secteur de Montélimar et plus récemment Valence...), nos publics sont inscrits sur des listes d'attente à rallonge et les premières consultations sont renvoyées aux Calendes Grecques. La pénurie concerne en premier lieu les PPSMJ les plus précaires qui ne peuvent financer des prises en charges payantes. Et ça fait du monde !!

Dans ce contexte de mode dégradé, les CPIP renvoient leurs suivis vers les centres d'addictos qui eux aussi sont submergés ou vers les médecins traitants. Là, nous nous heurtons aussi à la crise d'accès à la médecine générale particulièrement criante en milieu rural mais qui commence à se faire sentir aussi dans des territoires plus citadins.

Un enjeu majeur de sécurité publique se pose : des souffrances psychiques ne sont pas traitées comme elles le devraient, ceux qui résistent aux soins s'engouffrent dans les brèches, des traitements et des prises en charges psys qui paraissent nécessaires ou évidentes tardent à se mettre en place... De guerre lasse, le travail du CPIP se réduit à une frêle évaluation de l'adhésion aux soins et à relater si les premières prises de contacts ont été faites...

Dans une logique de véritable lutte de la prévention de la récidive et face à la pression constante, étouffante auxquels font face tous les agents du SPIP concernant les auteurs de violence conjugale et intrafamiliales,

L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 tire la sonnette d'alarme !!

L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 exige une rencontre entre les CPIP et les JAP afin que la juridiction se saisisse enfin de la problématique. Des positions et des solutions doivent être actées. L'action des agents doit être sécurisée dans ce contexte de mode dégradé.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 invite nos cadres à recentrer leur action sur le partenariat et sur la recherche de réelles solutions dans les prises en charge plutôt que de cliquer ses équipes et de se focaliser sur la mise en concurrence des agents dont le professionnalisme n'est plus à prouver. La montée du sentiment d'insignifiance dans nos interventions grève la motivation des acteurs de terrain et les fragilise.

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne ...

Pour **L'UFAP UNSa Justice SPIP 26/07**,

F. ROUSSET.